

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, BERTOUT Emilie, GRAF Pierre-Mickaël, CHAPUT Marie-Claude, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : **DESTOMBES Guillaume.**

Représentés : **CARBONE Catherine pouvoir donné à LOYER Gilles.**

Monsieur LOYER Gilles a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au service commun d'Autorisation des Droits des Sols - convention 2026-2032

N° de délibération : 37_2026

Annexes :

- Convention d'adhésion au service commun « ADS3 période 2026-2032
- Prix des prestations du service commun ADS 2026

Exposé :

L'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme donne au Maire la compétence de délivrer au nom de la Commune les autorisations et les actes relatifs à l'occupation et utilisation du sol.

Par une délibération du 29 mai 2015, Troyes Champagne Métropole a décidé de créer un service commun « autorisation des droits des sols » (ADS) en application des articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'urbanisme. Ce service a pour objet d'offrir une expertise en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ensemble des communes de l'agglomération volontaires.

Les décisions et instructions de ce service ne sont pas contraignantes pour la commune, le Maire demeurant, malgré l'adhésion, l'autorité compétente et responsable en la matière.

Pour rappel, la cotisation annuelle versée par les communes adhérentes comprend :

- Une part fixe, calculée en appliquant à la population municipale déterminée par l'INSEE, un taux fixé par la communauté d'agglomération (équivalent à 0,25 € par habitant pour l'année 2026),
- Une part variable en fonction des prestations commandées par la Commune et réalisées par les agents instructeurs (tarifs 2026 annexés).

		Tarifs 2025		Proposition tarifs 2026	
Catégories		Coefficients	Valeur	Nouveaux coefficients	Valeur
Permis de construire	PC Maison individuelle	1	290 €	1	290 €
	Autres PC	1,5	435 €	1,5	435 €
Certificat d'urbanisme Type B		0,6	174 €	0,6	174 €
Déclaration préalable	DP Construction (DP MI)	0,7	203 €	0,7	203 €
	DP Aménagement	1,0	290 €	1,0	290 €
	Autres DP	0,7	203 €	0,7	203 €
Permis d'aménager		2,0	580 €	2,0	580 €
Permis de démolir		0,5	145 €	0,5	145 €
Déclaration préalable Enseignes/Publicités		/	/	0,5	145 €
Autorisation de travaux ERP		/	/	0,8	232 €
Participation aux charges fixes		0,25 € par habitant		0,25 € par habitant	

La Commune est adhérente depuis le 15/12/2023 et souhaite poursuivre son adhésion. Troyes Champagne Métropole ayant actualisé les conditions de fonctionnement de son service commun « ADS », une nouvelle convention d'adhésion a été élaborée, qu'il convient donc d'approuver et de conclure afin de pérenniser le bénéfice de ce service. Cette dernière est jointe à la présente délibération. Le Conseil Municipal est donc invité à confirmer son adhésion au service commun « ADS3 et conclure cette nouvelle convention d'adhésion pour la période 2026-2032.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, Le Conseil Municipal décide :

- **DE CONFIRMER l'adhésion de la Commune au service commun « ADS » de Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'APPROUVER la convention d'adhésion annexée à la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « ADS » pour la période 2026-2032.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 8 juin 2026
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2026.06.09 12:04:56 +0200
Ref:11166807-16844165-1-D
Signature numérique
le Maire